

Nous utilisons les cookies pour vos votes et authentification. Je comprends ()

 (http://connect.paris.fr/)

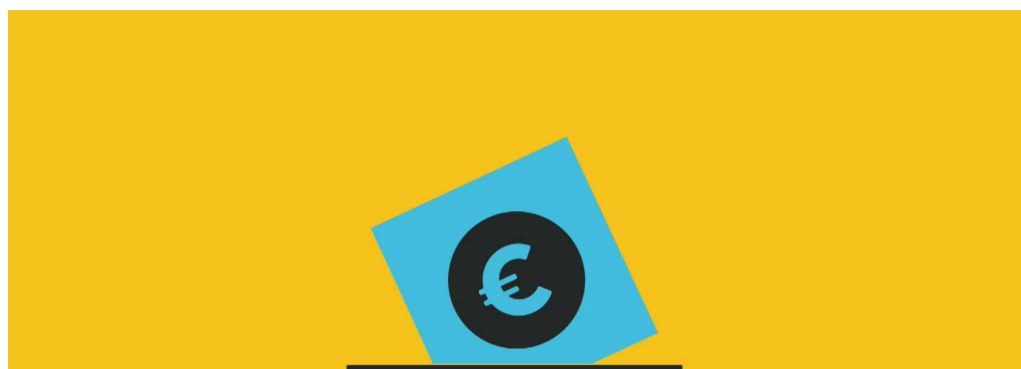
[Connexion](#)

()



**MES VOTES** ([jsp/site/Portal.jsp?page=mesInfos&view=myVotes](http://jsp/site/Portal.jsp?page=mesInfos&view=myVotes))

## Le Budget Participatif en 1 minute



# Le mode d'emploi du Budget Participatif

**20**

MILLIONS  
D'EUROS

**15**

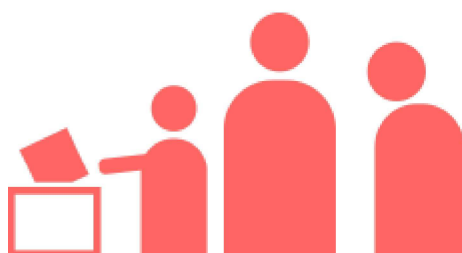
PROJETS  
POUR PARIS

**1**

SEMAINE  
DE VOTE

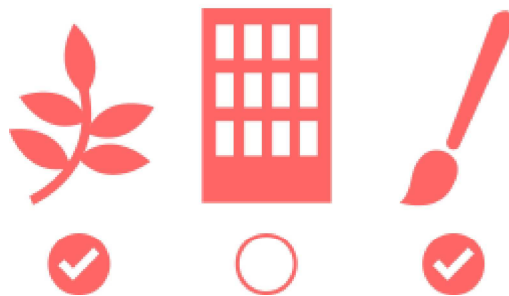
## 1. QUI PEUT VOTER ?

Tous les Parisiens, sans condition d'âge ou de nationalité.



## 2. 5 PROJETS PRIORITAIRES POUR PARIS

Cette année, la Ville de Paris vous propose 15 projets pour améliorer votre cadre de vie. Vous pouvez voter et choisir jusqu'à 5 projets que vous considérez prioritaires pour Paris.



## 3. COMMENT VOTER ?

— **Vote en ligne** : c'est simple, il suffit de vous inscrire pour voter. Pendant la semaine de vote, vous pouvez à tout moment annuler votre vote et voter pour un autre projet. Votre vote est enregistré définitivement le mercredi 1er octobre à 18h.

— **Vote papier** à l'Hôtel de Ville au sein de l'espace Paris Rendez-vous (<http://rendezvous.paris.fr/>) ou en mairie d'arrondissement (<http://meslieux.paris.fr/mairies-darrondissement>) : cocher vos projets favoris sur le bulletin de vote, émargez votre nom, prénom et adresse et glissez votre bulletin dans l'urne (voir les conditions dans la charte).



## 4. LES RÉSULTATS DU VOTE

La liste des projets les plus populaires sera déterminée par l'addition des votes numérique et papier. Le nombre des projets retenus au final par la Ville de Paris devra être compris dans un budget total de 20 millions d'euros.

Par exemple, 20 M€ = 4 projets à 5 M€ ou 2 projets à 10M€



## 5. LE CALENDRIER

Les projets retenus lors de ce premier budget participatif seront intégrés au budget de la Ville voté lors du Conseil de Paris au mois de décembre 2014. Ils seront mis en œuvre à partir de janvier 2015.



## 6. INFORMATION SUR LA RÉALISATION DES PROJETS

La réalisation des projets retenus fera l'objet d'une information régulière diffusée sur [budgetparticipatif.paris.fr](http://www.budgetparticipatif.paris.fr) (<http://www.budgetparticipatif.paris.fr>). Les personnes qui ont expressément choisi de s'abonner à l'alerte « Budget Participatif » seront informées par courriel de l'avancée des projets et des prochaines étapes du budget participatif.



# La Charte de #NotreBudget

A partir de septembre 2014, les Parisiennes et Parisiens pourront décider de l'utilisation de 5% du budget d'investissement de la collectivité parisienne soit 426 millions d'euros sur la mandature.

Comme dans toutes les communes françaises, le budget de la Ville de Paris comporte deux parties :

Le budget d'investissement qui correspond à toutes les dépenses de construction, de rénovation de bâtiment ou de l'espace public comme la voirie ou les jardins.

Le budget de fonctionnement qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la Ville (rémunération des personnels, achats des services, subventions aux associations, etc.)

En cette première année de lancement du budget participatif, les élus et les directions de la Ville de Paris ont proposé 15 projets d'envergure parisienne pour améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Pendant une semaine, du 24 septembre au 1er octobre 2014, les Parisiens seront invités à choisir 5 projets qu'ils considèrent prioritaires pour Paris. Les Parisiens pourront voter en ligne sur le site [budgetparticipatif.paris.fr](http://budgetparticipatif.paris.fr) (<http://budgetparticipatif.paris.fr>) ou par bulletin papier à l'Hôtel de Ville ou en mairie d'arrondissement.

A partir de 2015, le budget participatif connaîtra une nouvelle étape : ce sera aux Parisiens de proposer leurs projets au vote du budget participatif qu'ils soient d'envergure parisienne ou localisés dans les arrondissements.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Concrètement, du 24 septembre au 1er octobre 2014, les Parisiennes et les Parisiens pourront choisir 5 projets au maximum parmi les 15 proposés, en votant une seule fois par projet.

## QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les Parisiennes et Parisiens sans conditions d'âge et de nationalité.

[Lire la suite...](#)

**TÉLÉCHARGER LA CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF  
(DOCUMENT?ID=64&ID\_ATTRIBUTE=102)**

# Le Budget de Paris ?

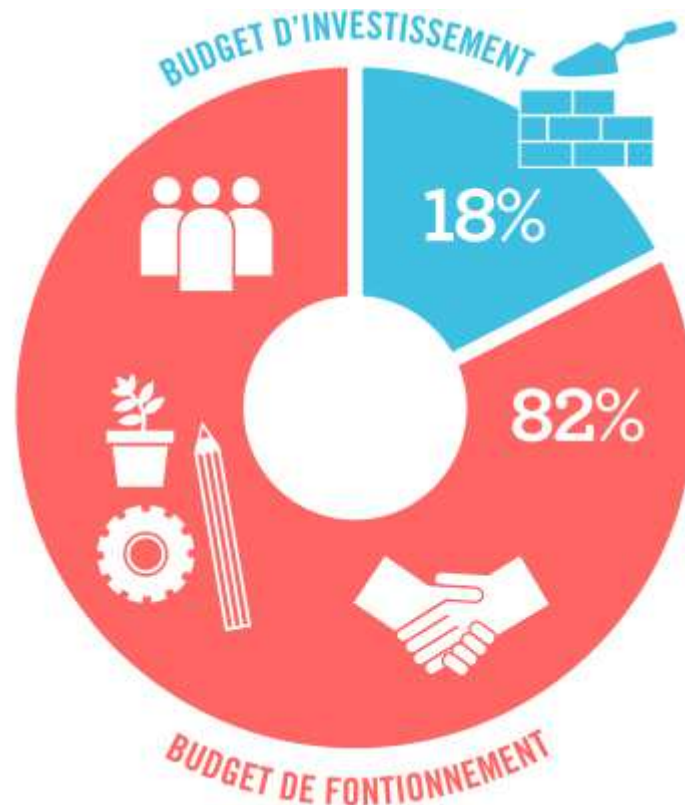
## LE BUDGET COMMENT ÇA MARCHE ?

Le budget annuel de la Ville de Paris est de 8 milliards d'euros. 82 % des dépenses sont consacrées au fonctionnement et 18 % à l'investissement.

Le budget de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la ville (rémunération des personnels, achats des services, subventions aux associations, etc.).

Le budget d'investissement correspond à toutes les dépenses de construction, de rénovation de bâtiment ou de l'espace public comme la voirie ou les jardins.

Le budget participatif propose aux Parisiens de décider de l'utilisation de 5 % du budget d'investissement, soit 426 millions d'euros entre 2014 et 2020.



## L'ÉLABORATION DU BUDGET À PARIS : UNE ANNÉE DE TRAVAIL

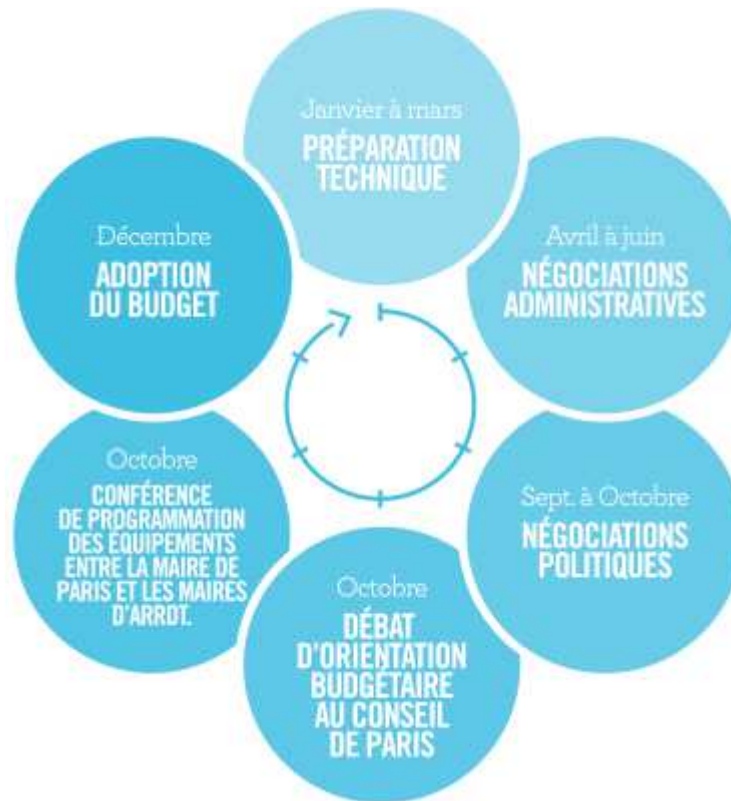
Le budget de la Ville de Paris est voté par le Conseil de Paris qui prévoit les dépenses et les recettes de la collectivité pour une année.

### La préparation administrative

- Janvier-mars : préparation technique
- Avril-juin : négociations administratives

## La préparation politique

- Septembre-octobre : négociations politiques
- Octobre : débat d'orientation budgétaire au Conseil de Paris
- Octobre : conférence de programmation des équipements entre le Maire de Paris et les maires d'arrondissement
- Décembre : adoption du budget



**PARIS BUDGET PARTICIPATIF** un site

**MAIRIE DE PARIS** 

(<http://www.paris.fr>)

## Plan du site

[Accueil \(accueil.html\)](#)

[Le Budget Participatif ? \(le-budget-participatif-.html\)](#)

[Les Projets \(je-vote.html\)](#)

[Actualités \(actualites.html\)](#)

[Contact \(contact.html\)](#)

[Mentions légales \(jsp/site/Portal.jsp?page=htmlpage&htmlpage\\_id=5\)](#)

## Qui sommes nous ?

Paris Budget Participatif est le site de la Ville de Paris qui propose aux Parisiens de décider de l'utilisation de 5% du budget d'investissement entre 2014 et 2020, soit 426 millions d'euros.

## Nous suivre



<http://www.facebook.com/Paris>



<http://www.twitter.com/Paris>